



Plan de Lutte contre les Algues Vertes Baies de la Lieue de Grève et du Douron

Feuille de route et stratégie
« Accompagner tous les
agriculteurs vers une agriculture
plus durable »

CONTRAT
TERRITORIAL

2022-2024



I. Présentation des territoires	4
1. Rappels	4
a. Quelques chiffres clés	4
b. Une situation géographique favorable à la prolifération des algues vertes	7
2. Contexte régional du PLAV 3	8
a. Le rapport de la Cour des Comptes	8
b. Le rapport du Sénat	9
c. Le jugement du Tribunal Administratif sur les nitrates	9
3. Contexte sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron	10
a. Un taux d'engagement des exploitants agricoles élevé	10
b. Des concentrations en nitrates dans les cours d'eau à la baisse	11
c. Des volumes de ramassage d'algues vertes en nette diminution	13
II. Vers un nouveau programme PLAV3	14
1. Une volonté de co-construction et la synergie des deux baies	15
2. Les objectifs du PLAV 3	16
3. La présentation de la gouvernance et de l'organisation des acteurs	19
4. La définition des instances de gouvernance	21
5. L'articulation du contrat territorial avec les mesures de la ZSCE	24
III. Les prérequis et les plans d'action des territoires	28
1. Les pré-requis	28
2. Les plans d'actions des territoires	29
a. La ZSCE	30
b. Le volet agricole (mesures agro-environnementales)	30
c. Les actions milieux aquatiques (renaturation des milieux)	33
d. Le volet foncier	34
e. La valorisation des circuits courts	35
f. Les actions transversales	37
3. La synthèse des éléments financiers et du temps d'animation	39
CONCLUSION & PERSPECTIVES	43

En préambule, les porteurs de projet souhaitent énoncer un certain nombre de pré-requis au réengagement du portage du prochain Plan de Lutte contre la prolifération des Algues Vertes.

Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté bénéficient d'une forte antériorité sur la problématique des marées vertes, puisqu'elles étaient déjà engagées en 2002 dans le programme d'action Prolittoral. D'ailleurs, les conclusions de l'évaluation de la Cour des comptes, publiées en 2021, soulignent les **résultats positifs obtenus sur les baies de la Lieue de Grève et de Locquirec, et encouragent à poursuivre dans cette dynamique**. C'est pourquoi le présent programme d'actions s'inscrit dans la **continuité des programmes précédents** avec une volonté de maintenir les actions qui ont fait leurs preuves. À ce titre, les deux EPCI sont particulièrement attachés au dispositif de la **boucle vertueuse**.

Une relation de confiance s'est instaurée au fil des années entre les porteurs de projet, les agriculteurs et les structures de conseils agricoles. Il est donc important de **maintenir cette confiance** si nous voulons atteindre collectivement les objectifs ambitieux de réduction des marées vertes.

C'est notamment grâce à cette relation de confiance que les agriculteurs ont massivement adhéré (en moyenne 70 % des exploitations des deux territoires) aux actions proposées dans dans le cadre des deux premiers plans de lutte contre la prolifération des algues vertes. Morlaix Communauté et Lannion - Trégor Communauté seront particulièrement attentives au **maintien d'un taux d'adhésion élevé** dans le présent contrat.

Par ailleurs, le dispositif des **Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE)** constitue pour les baies algues vertes une nouveauté réglementaire avec laquelle elles doivent composer. Il réinterroge nécessairement le rôle des porteurs de projets locaux et l'articulation entre le volet réglementaire et les actions inscrites dans les contrats territoriaux.

Il est également primordial pour les porteurs de projet PLAV, de **disposer d'objectifs et d'indicateurs pertinents et partagés**. Pour cela, les deux EPCI souhaitent être accompagnés par les partenaires scientifiques du PLAV.

Enfin, Lannion - Trégor Communauté et Morlaix Communauté réitèrent l'importance qu'ils portent au fait d'appréhender la problématique de façon globale en intégrant l'ensemble des moyens permettant d'atteindre les objectifs ambitieux que se fixent les deux EPCI. **L'implication des filières et le volet foncier en particulier doivent être considérés comme des leviers essentiels, sur lesquels l'ensemble des acteurs du PLAV doivent agir.**

Ce document a pour objet de présenter les projets de territoire “Plan de Lutte contre les Algues Vertes” (PLAV3) 2022-2024 de Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté, toutes deux structures porteuses des programmes d'action, respectivement sur les bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron. Sont ainsi présentées la stratégie et la feuille de route associée pour les 3 années à venir.

Le PLAV 3 s'inscrit dans un contexte singulier, marqué par un tournant réglementaire, avec en mars 2022, l'adoption d'un projet d'arrêté “Zones Soumises à Contraintes Environnementales”. Après enquête publique, l'arrêté ZSCE unique pour les baies de la Lieue de Grève et du Douron, sera signé par les préfets des départements des Côtes d'Armor et du Finistère en fin d'été 2022.

I. PRESENTATION DES TERRITOIRES

1. RAPPELS

A. QUELQUES CHIFFRES CLES

	Bassin versant du Douron	Bassins versants de la Lieue de Grève
Porteur de projet	Morlaix Communauté	Lannion – Trégor Communauté
SAGE	Léon - Trégor	Baie de Lannion
Nombre d'habitants	6 500	13 500
Densité de population	60 hab./km²	70 hab./km²
Nombre de communes	8 communes (+ 2 dans les Côtes d'Armor)	12 communes (dont 1 dans le Finistère)

Cours d'eau	2 Douron et Dourmeur	5 Yar, Roscoat, Kerdu, Quinquis et Traou Bigot
Linéaire de cours d'eau	150 km	195 km
Classement DCE	Médiocre Les masses d'eau littorale Baie de Lannion FRGC10 état médiocre l'état des lieux du SDAGE LB 2022-2027. Cependant les masses d'eau de surface (cours d'eau) sont classées en bon état (Yar, Roscoat et Kerdu, Douron).	
Concentration moyenne en nitrates sur la campagne hydrologique 2020-2021	22,7 mg/litre	21,5 mg/litre (moyenne des 5 cours d'eau)
Quantile 90 sur la campagne hydrologique 2020-2021	28,6 mg/litre	26,8 mg/l
Nombre d'exploitations (RPG2019) ayant plus de 3ha sur le bassin versant	157 exploitations	139 exploitations
Orientation principale des exploitations		90% avec un atelier bovin dont 72 % en production laitière
Nombre d'exploitations engagées en plan algues vertes au 31/12/2021	91 exploitations soit 58 % des exploitations* soit 72 % de la SAU	102 exploitations Soit 74 % des exploitations Soit 83 % de la SAU engageable
Surface totale	110 km²	128 km²
SAU (ha)	6070	6290
Pression azotée totale sur la campagne 2018 (déclarations de flux d'azote 2018) moyenne**	159 kg N/ha (contre 169 kgN/ha pour les exploit non signataires)	155 kg N/ha (contre 164 kg N/ha pour les exploit non signataires).

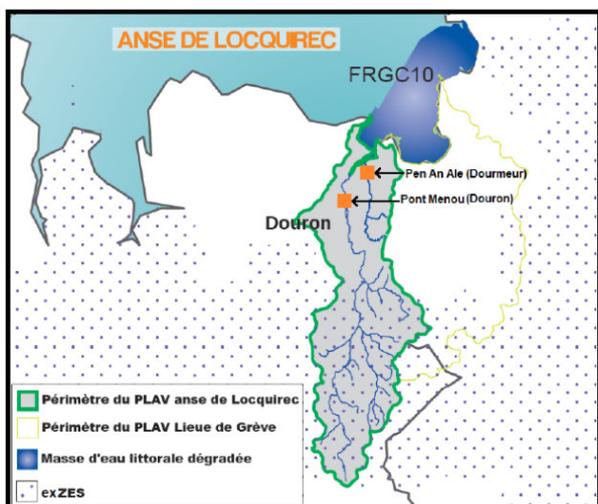
Balance Globale Azotée (BGA)**	17 kg N/ha	NC
Couverture hivernale efficace des sols en hiver** (en %)	74 % (2018)	77 %
Surface en herbe	50 %	54 %
Surface en zone humide	5,27 %	15,6 %
Surface engagée en MAEC SPE	1091 ha soit 17 % de la SAU	2201 ha
Nombre d'exploitations engagées en CAB/MAB		10 exploitations engagées
Nombre d'exploitations certifiées agriculture biologique	12 exploitations certifiées AB soit 7,6 % des exploitations	27 exploitations AB avec au moins 1 ha sur la Lieue de Grève soit 16 % de la SAU (<1000 ha)
Quantité d'algues ramassées en 2021	1 335 m³	12 525 m³ 18 287 m³ d'algues évacuées après égouttage en moyenne depuis 10 ans

* dont 21 engagées avec la LDG

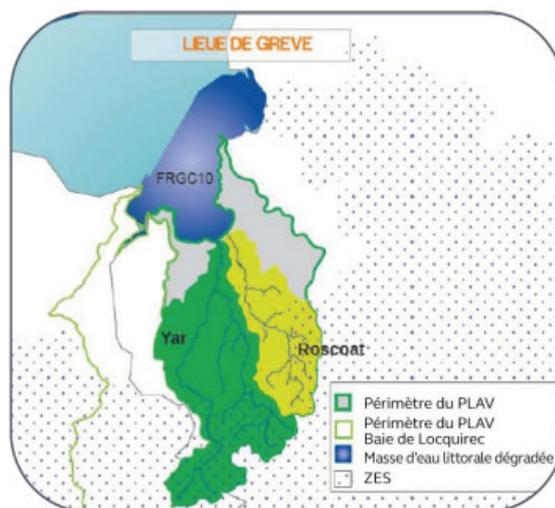
** chiffre concernant les exploitations signataires des chartes de territoires

B. UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE FAVORABLE A LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES

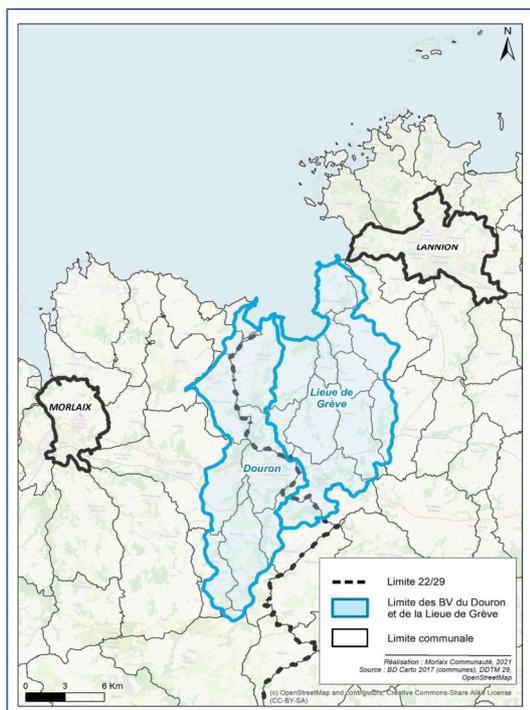
Le Douron et la Lieue de Grève se situent sur la limite départementale entre le Finistère et les Côtes d'Armor sur les côtes de la Manche. Ces deux bassins versants limitrophes se jettent dans la masse d'eau littorale FRGC10 constituée de la baie de la Lieue de Grève et de l'anse de Locquirec.



Source : Région Bretagne, Direction de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité, 2017



Carte de localisation des bassins versants de la Lieue de Grève et du Douron



Une trentaine d'exploitations sont situées à cheval sur les deux bassins versants. Les bassins versants exercent une influence croisée l'un sur l'autre : **le Douron apporte 30 % des flux d'azote sur la Lieue de Grève**¹.

A l'échelle des bassins versants de la Lieue de Grève les cours d'eau Yar et Roscoat apportent 85% des flux d'azote. Les deux BV relèvent toutefois de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) différents : Léon-Trégor pour le bassin de l'anse de Locquirec et Baie de Lannion pour celui de la Lieue de Grève.

2. CONTEXTE REGIONAL DU PLAV 3

Suite aux deux précédents Plans de Lutte contre les Algues Vertes menés sur le territoire (2011-2015 puis 2017-2021), la rédaction de ce nouveau PLAV 2022-2027 se fait dans un contexte très particulier, en raison de plusieurs événements, tous intervenus au cours de l'année 2021.

A. LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Il s'agit d'un rapport thématique portant sur l'évaluation de la politique publique de lutte contre la prolifération des algues vertes en Bretagne. L'enquête a duré 2 ans entre sa notification en 2019 et la publication officielle du rapport le 2 juillet 2021. Elle a été conduite par une formation inter juridictions associant la deuxième chambre de la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes de Bretagne.

Le rapport de la Cour des Comptes se compose de 3 documents :

- un document global pour les 8 baies ;
- une synthèse de ce document ;
- un « Cahier territorial » par baie (dans le cas présent : « Cahier territorial n°3 - Baie de la Lieue de Grève » et « Cahier territorial n°4 – Baie du Douron »).

Ce dernier document est riche d'enseignements et de recommandations qu'il convient de prendre en considération dans l'élaboration de ce nouveau programme d'action.

¹ Source : Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA)

B. LE RAPPORT DU SENAT

Le Sénateur Bernard Delcros, dans son rapport intitulé « Algues vertes en Bretagne : de la nécessité d'une ambition plus forte », remis le 26 mai 2021 au nom de la commission des finances du Sénat, constate que: « **Les avancées obtenues au terme de 20 ans d'actions mises en œuvre, bien que réelles, demeurent très largement insuffisantes** »². Selon ce rapport, les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux : « les taux de nitrates dans les eaux bretonnes, responsables de la prolifération des algues, ont certes baissé mais restent encore nettement supérieurs aux objectifs. »³

C. LE JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF SUR LES NITRATES

Le 4 juin 2021, le Tribunal Administratif (TA) de Rennes a ordonné au Préfet de Bretagne de prendre de nouvelles mesures pour lutter contre les algues vertes. Ce jugement fait suite à une plainte de l'association **Eau et Rivières de Bretagne**, qui estime que la réglementation en vigueur n'est pas assez contraignante dans les « baies algues vertes ».

Le TA de Rennes a ainsi condamné l'Etat à revoir le plan de lutte contre les nitrates d'origine agricole (PAR) et ordonné au Préfet de région de renforcer le 6e programme d'action « par toute mesure de maîtrise de la fertilisation azotée et de gestion adaptée des terres agricoles dans les bassins versants situés en amont des sites littoraux concernés par les échouages d'algues vertes »⁴ dans un délai de 4 mois. De plus, des mesures réglementaires contraignantes, consistant en la mise en œuvre de « zones soumises à contraintes environnementales » (ZSCE) doivent désormais être mises en place. L'arrêté modifiant le PAR 6 a été signé le 18 novembre 2021.

Le rapport du Sénat précise aussi que « Ce plan quinquennal de lutte contre les algues vertes doit être amélioré et renforcé. Ses **financements ne sont pas assez ciblés sur les incitations au développement de pratiques agricoles vertueuses**. Il est donc indispensable de mettre en place **un plan de troisième génération plus ambitieux**, pour mieux

² <http://www.senat.fr/presse/cp20210526a.html>

³ *ibid*

⁴ <http://rennes.tribunal-administratif.fr/Actualites/Selection-de-decisions-du-tribunal-administratif-de-Rennes-Acces-aux-jugements/Lutte-contre-la-pollution-des-eaux-par-les-nitrates>

accompagner les agriculteurs vers cette nécessaire transition et impliquer la filière agroalimentaire ».

Enfin, ces différents rapports d'expert permettent également **une évaluation fine de la situation**, dont il convient de tenir compte pour l'élaboration de ce nouveau plan.

3. CONTEXTE SUR LES TERRITOIRES DE LA LIEUE DE GREVE ET DU DOURON

D'après les derniers chiffres enregistrés, les indicateurs du programme qui se termine tendent à démontrer que les actions menées vont dans le bon sens et mènent aux résultats escomptés.

A. UN TAUX D'ENGAGEMENT DES EXPLOITANTS AGRICOLES ELEVE

En 2021, en moyenne presque 80% de la SAU du Douron et de la Lieue de Grève est engagée dans le PLAV, soit environ 64,5% des agriculteurs (cf détails des engagements dans le tableau ci-dessous). Il s'agit d'un des taux d'engagement les plus élevés des 8 baies.

Surfaces engagées dans le PLAV	
Lieue de Grève	5418 Ha soit 83 % de la SAU 74 % des exploitations
Douron	3855 ha soit 72 % de la SAU 58 % des exploitations

Selon la Cour des comptes, ces résultats ont été atteints grâce au travail de concertation mené de longue date sur le territoire :

“Le bassin versant de la Lieue de Grève a déployé dès le début des années 2000 des actions afin de réduire l'empreinte agricole sur la qualité de l'eau (...). Ce projet cohérent autour des changements de système, bien que plus exigeant pour les exploitations engagées, a suscité une adhésion forte qui n'a, contrairement aux autres bassins algues vertes, pas connu d'affaiblissement entre les deux Plav. Le taux d'engagement élevé des agriculteurs – de l'ordre de 80 % de la SAU depuis le début des années 2000 – est un facteur d'efficacité important des actions conduites...” « La continuité des actions au-delà du PLAV

en cours est d'autant plus souhaitable que le projet repose sur des changements de système s'inscrivant dans le temps long » "

Dans le nouveau programme, le rapport de la Cour des comptes exhorte donc les gestionnaires et acteurs à préserver cette dynamique en s'inscrivant dans « **la continuité** » des actions menées.

B. DES CONCENTRATIONS EN NITRATES DANS LES COURS D'EAU A LA BAISSE

Alors qu'au niveau des 8 baies, la Cour des comptes a relevé l'atteinte d'un seuil, voire d'une stagnation, on remarque que les taux de nitrates ont continué de diminuer sur les territoires de la Lieue de Grève et du Douron, même si cette baisse est de plus en plus modérée. Sur l'année 2020-2021, les taux sont les suivants :

	Q90 (en mg/l)	Concentration moyenne (en mg/l)
Douron 2020-2021	28,6	22,7
Lieue de Grève 2020-2021 (moyenne des 5 cours d'eau)	26,8	21,5

Figure 3: Concentrations en nitrates dans les 2 baies du Douron et de la Lieue de Grève en 2020-2021

Cependant, ces chiffres généraux cachent des disparités importantes entre les cours d'eau (cf. page 15), qu'il convient de garder à l'esprit. Cette hétérogénéité invite à poursuivre et à approfondir les partenariats scientifiques et à réfléchir en termes de concentration et de flux par cours d'eau plus qu'en termes de taux moyen sur les bassins versants comme le recommande le rapport du Sénat :

"Le centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA) a souligné à plusieurs reprises que le taux de nitrate dans les cours d'eau et les eaux souterraines est un paramètre pertinent à suivre, à condition de l'adapter au contexte du cours d'eau, de la masse d'eau côtière dans laquelle se jette le cours d'eau et du bassin versant." (Rapport du Sénat)

Comme l'a montré l'étude MORAQUI, le temps de résidence moyen des nitrates dans la nappe est plus long que ce qui était pressenti, puisqu'il varie, pour le Douron, entre 10 et 40 ans. L'effet des actions menées sur les bassins versants ne peut être constaté que sur un temps long. Cependant **la concentration en azote d'un cours d'eau est tout de même la résultante complexe d'effets à court terme et d'effets à plus long terme**. Il est donc important de garder ces résultats en mémoire pour fixer les objectifs de qualité de l'eau et les actions à retenir dans les programmes.

Transcrit sous forme de graphique, l'hétérogénéité des cours d'eau apparaît clairement :

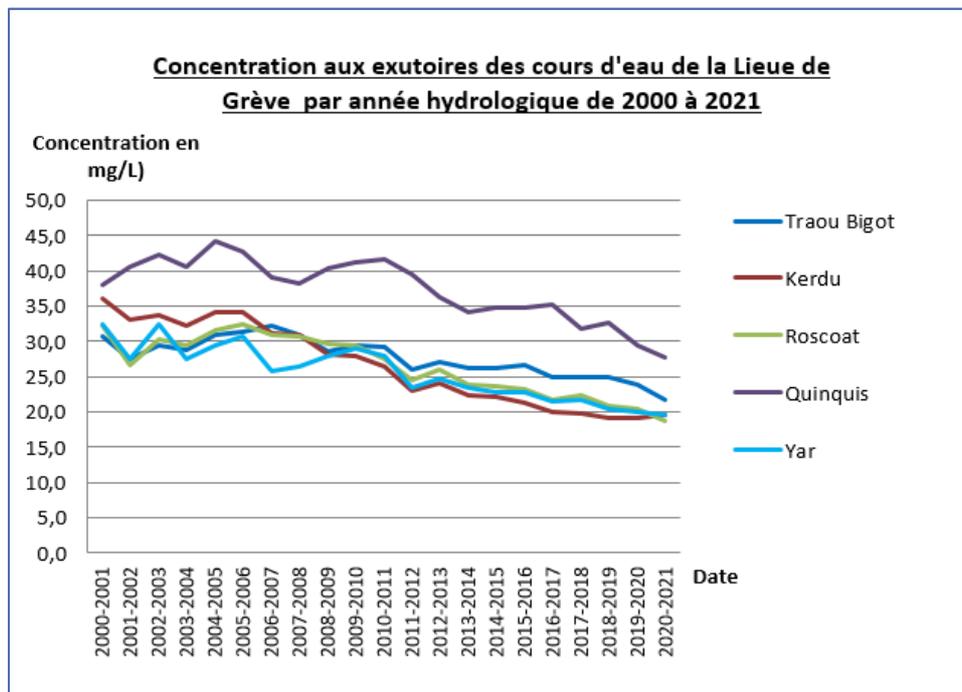


Figure 4: Concentrations moyennes aux exutoires des cours d'eau de la Lieue de Grève par année hydrologique de 2000 à 2021

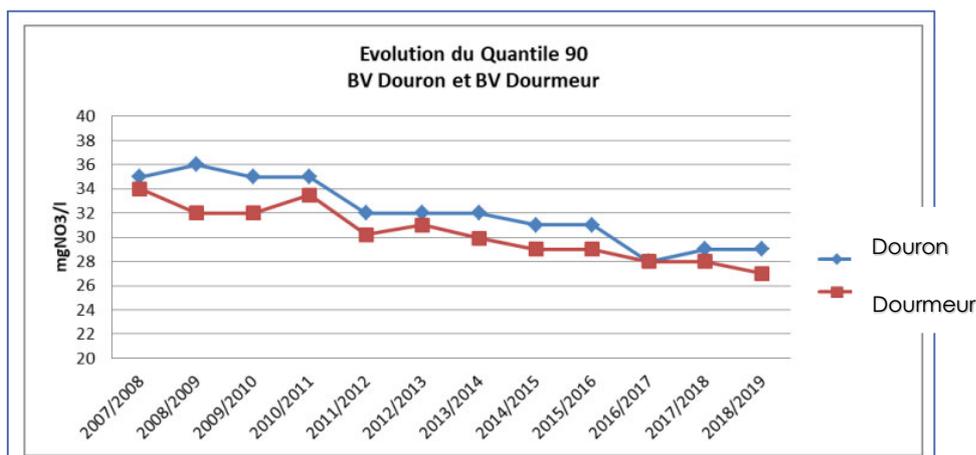


Figure 5 : Evolution du Quantile 90 des BV du Douron et du Dourmeur

C. DES VOLUMES DE RAMASSAGE D'ALGUES VERTES EN NETTE DIMINUTION

Si le volume d'algues ramassées est un indicateur peu pertinent sur le pas de temps d'un PLAV en raison de sa forte dépendance aux conditions météorologiques, il demeure intéressant de mentionner que sur une décennie, la tendance moyenne indique également une baisse significative :

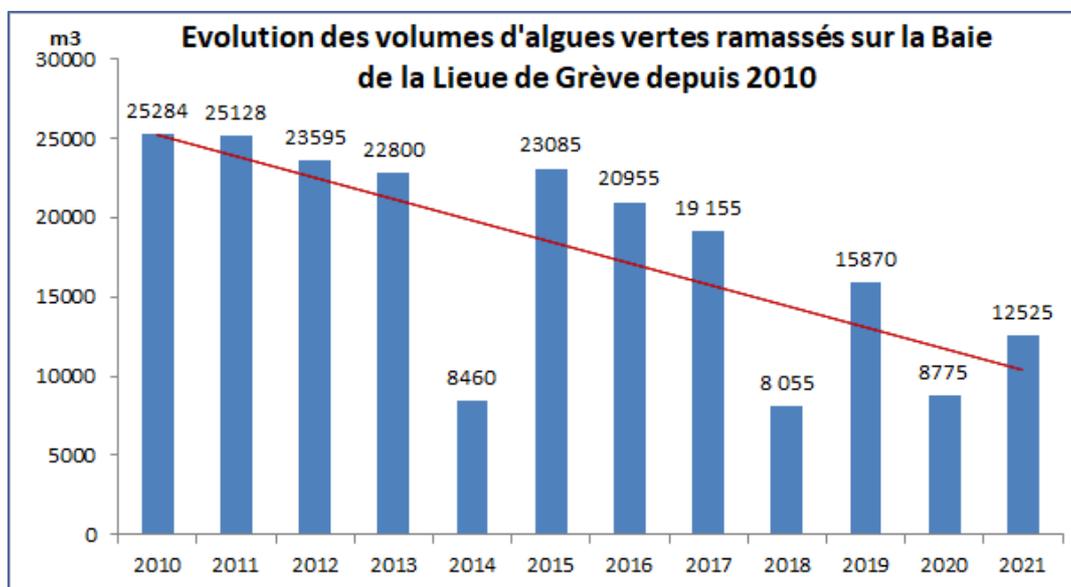


Figure 6: Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur la Baie de la Lieue de Grève depuis 2010

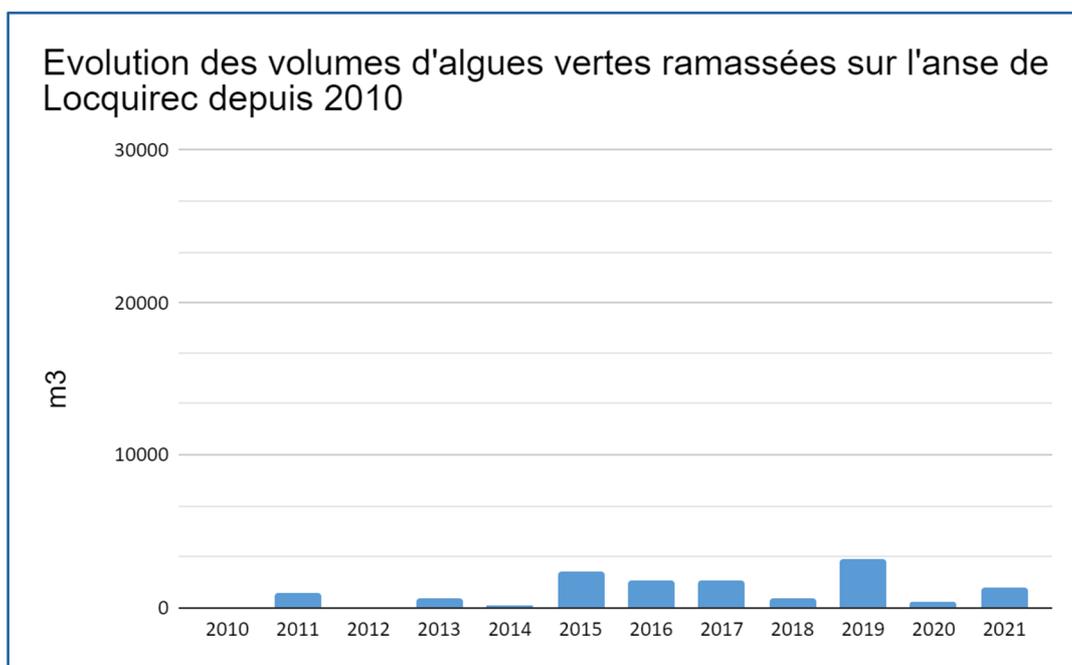


Figure 7: Evolution des volumes d'algues vertes ramassés sur l'anse de Locquirec depuis 2010

Les graphiques ci-dessus montrent que la situation est très fluctuante d'une année sur l'autre (en fonction des conditions hydrologiques et météorologiques). La même tendance est globalement observée concernant les surfaces d'échouage évaluées chaque année par le CEVA.

Néanmoins, sur la Lieue de Grève, le volume d'algues ramassées est passé sous les 10 000 m3 en 2018 et 2020 alors qu'il était autour des 25 000 m3 en 2010. On relève par ailleurs, depuis quelques années, un raccourcissement de la période de ramassage (démarrage plus tardif des échouages), ce qui tend à confirmer la tendance à la baisse.

Sur l'anse de Locquirec, une tendance à la hausse est observée à partir de 2015 mais les volumes ramassés sont beaucoup plus faibles. Les volumes les plus importants ont été ramassés en 2019.

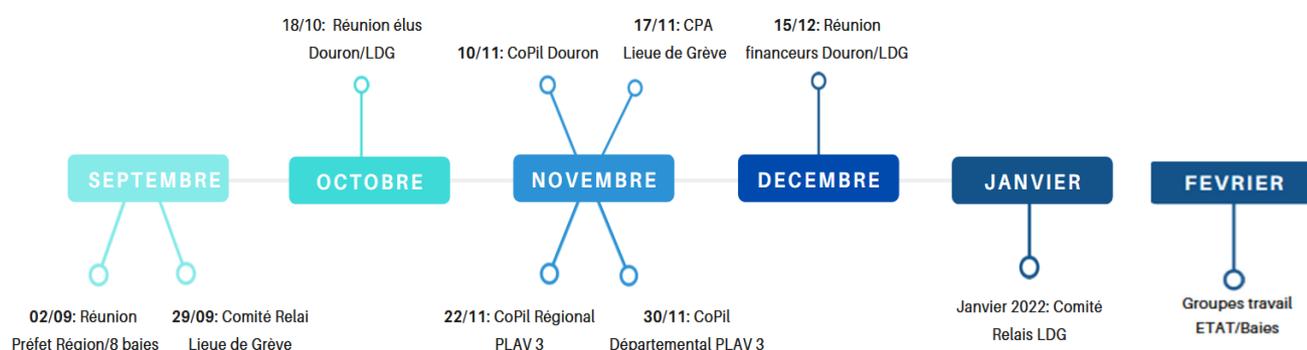
II. VERS UN NOUVEAU PROGRAMME PLAV3

Le programme d'actions présenté ci-dessous reste un prévisionnel. A ce stade, les modalités et les taux de financement des actions par les partenaires financiers du PLAV (Etat, AELB, Départements 29 et 22, Région Bretagne) ne sont pas encore partagés. De plus, les modalités de mise en œuvre de l'arrêté ZSCE ne sont pas connues au moment de la rédaction de ce document. Enfin, les deux EPCI ont déposé un projet commun d'expérimentation d'un PSE algues vertes dans le cadre d'un appel à projet de l'AELB, la sélection des dossiers n'a pas encore été effectuée. Une fois l'ensemble des éléments

transmis, les porteurs de projets se réservent le droit de réévaluer leurs capacités à mettre en œuvre les actions décrites ci-après.

1. UNE VOLONTE DE CO-CONSTRUCTION ET LA SYNERGIE DES DEUX BAIES

Dans ce contexte régional et local singulier, la concertation a, plus que jamais, été nécessaire. Depuis septembre 2021, début des phases de réflexion sur la construction du nouveau contrat territorial, plusieurs temps d'échange clef se sont ainsi tenus entre les divers acteurs : Etat, Financeurs, EPCI, Représentants des Commission Locale de l'Eau des SAGE, acteurs agricoles.



Ces temps forts ont par ailleurs acté la volonté de synergie entre les baies du Douron et de la Lieue de Grève, qui représente le premier grand changement dans le socle de base du PLAV 3.

En effet, la période du PLAV 2 a permis aux deux EPCI de réaliser des échanges stratégiques et techniques réguliers sur un certain nombre de projets qui nécessitaient un regard croisé. Lors de la construction du PLAV 3, il est apparu essentiel pour les deux porteurs de projet de rédiger un contrat territorial ambitieux, avec un objectif commun dont l'atteinte sera conditionnée par la mise en œuvre d'actions cohérentes et harmonisées sur les deux territoires. Cette synergie renforcée se matérialisera par des échanges politiques et techniques plus réguliers ou encore par la promotion d'actions communes (portes-ouvertes, démonstrations, expérimentations, formations...). L'outil « Boucle Vertueuse » qui, jusque-là coexistait sur les deux baies avec des spécificités territoriales, sera redéfini avec les services de l'Etat (DDTM22-29) pour en faire un nouvel outil commun intégrant les enjeux de la ZSCE. **Chaque EPCI souhaite néanmoins conserver la liberté de mettre en œuvre le contrat territorial selon sa propre structuration administrative et financière, c'est pourquoi**

les EPCI ont fait le choix de présenter un projet de contrat qui se décline en 2 plans de financements distincts.

2. LES OBJECTIFS DU PLAV 3

La disposition 10A-1 du SDAGE 2022-2027 Loire Bretagne indique que :

En outre, pour les cours d'eau contribuant au déclassement des masses d'eau côtières au titre des marées vertes figurant sur la carte n°2 ci-après pour lesquels les estimations de l'objectif de réduction des flux d'azote nécessaire se situent à des valeurs d'au moins -30 % voire jusqu'à -60 % selon les baies, l'objectif à fixer par le Sage tient compte de l'écart entre la situation actuelle et l'objectif de bon état.

En regard de l'expérience acquise par les premiers programmes d'action déjà mis en œuvre dans le cadre du plan gouvernemental algues vertes, et de la baisse effective des concentrations de nitrates depuis le début des années 2000, cet objectif est maintenu à au moins 30 %, (en référence aux concentrations moyennes annuelles des années 2010 à 2012 et en tenant compte de l'hydrologie).

Pour ces cas, les programmes existants de réduction des flux d'azote sont à réviser à leur achèvement, sinon il revient au préfet de les arrêter. Dans l'attente de leurs révisions, les décisions des pouvoirs publics sont compatibles avec une efficacité globale de -30 %.

Afin de réduire significativement les marées vertes, il est donc nécessaire de poursuivre la diminution des concentrations en nitrates sur l'ensemble des cours d'eau.

- Lannion-Trégor Communauté :

Le SAGE Baie de Lannion a fixé un objectif d'éradication du phénomène de prolifération des algues vertes pour 2027, soit une division par deux de la biomasse algale échouée sur la baie. Pour y parvenir, la Commission Locale de l'Eau a fixé un objectif commun à atteindre en 2021 de concentration moyenne annuelle de 20 mg/l dans les 5 cours d'eau se jetant dans la baie (objectif atteint pour 3 des 5 cours d'eau) et des objectifs de réduction des flux annuels de matières azotées pondérés par l'hydraulicité pour chacun des cours d'eau (cf tableau page 81 du SAGE).

- Morlaix Communauté :

Les objectifs fixés pour le Douron dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Léon-Trégor, approuvé le 26 août 2019, sont les suivants :

- Atteindre l'objectif de 20 mg/l en 2027 pour le Douron

- Atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau côtières en 2027, (en cohérence avec la disposition 10A-1 du SDAGE).

Et les objectifs fixés pour 2021 par la CLE sont les suivants :

- Pour le Douron : 25 mg/l.

Cependant, il faut noter, comme l'indique le tableau de suivi ci-dessous (baie lieue de Grève), que la concentration moyenne en nitrates des cours d'eau présente des disparités importantes par cours d'eau :

Evolution des concentrations moyenne de Nitrates (en mg/L) et du Q90 sur les 5 cours d'eau de la Lieue de Grève à partir de l'année hydrologique 2010/2011											
Année hydrologique	Traou Bigot		Kerdu		Roscoat		Quinquis		Yar		
	Concentration moyenne	Q90									
2010/2011	29,3	32,0	26,5	30,9	27,6	31,0	41,6	46,0	27,9	34,0	
2011/2012	26,0	31,0	23,1	27,0	24,5	30,0	39,6	44,2	23,5	30,0	
2012/2013	27,1	32,0	24,2	29,0	26,0	31,0	36,2	44,0	24,8	33,0	
2013/2014	26,2	31,0	22,3	27,0	24,0	28,2	34,0	41,0	23,4	31,0	
2014/2015	26,1	32,0	22,2	27,0	23,7	29,0	34,9	41,0	22,7	31,0	
2015/2016	26,6	32,0	21,2	25,4	23,2	27,3	34,8	40,0	22,8	29,6	
2016/2017	25,0	29,0	20,0	23,0	21,7	25,0	35,3	40,0	21,5	27,9	
2017/2018	24,9	29,4	19,8	25,0	22,4	27,0	31,8	38,0	21,7	29,4	
2018/2019	25,0	28,0	19,1	23,0	20,8	24,6	32,6	37,0	20,4	27,6	
2019/2020	23,9	31,2	19,1	25,0	20,3	25,2	29,3	36,0	19,9	28,0	
2020-2021	21,7	27,0	19,5	23,6	18,8	22,0	27,8	35,0	19,6	26,0	

Evolution des concentrations moyennes sur le Douron (DN.H et DN.N) et le Dourmeur (DN.L3).

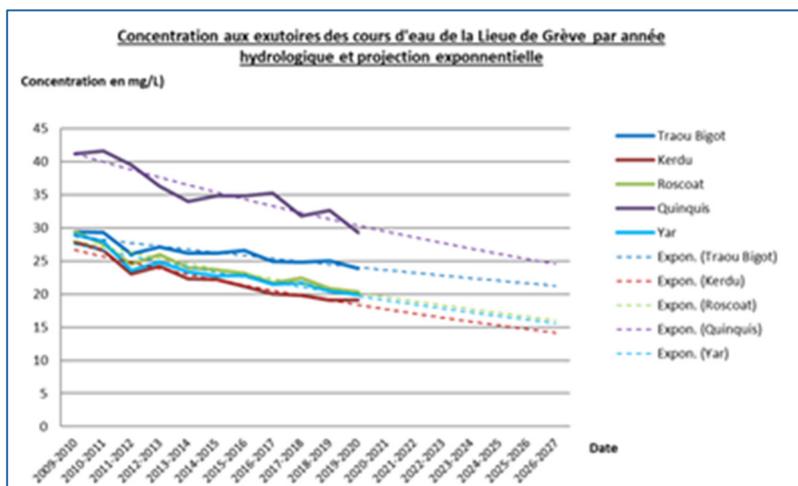
Année hydrologique	DN H	DN N	DN L3
	Coat ar Ponthou	Vieux Châtel	Dourmeur
2001/2002	33,7	28,9	27,7
2002/2003	36,9	31,9	30
2003/2004	31,7	31,2	27,8
2004/2005	33,6	32,1	29,5
2005/2006	35,6	33,8	31,9
2006/2007	32,2	32,9	31,4
2007/2008	31,8	29,3	29,2
2008/2009	31	32,5	27,9
2009/2010	27	29,3	31,6
2010/2011	30	29,1	28,8
2011/2012	26,3	27,6	25,3
2012/2013	27,4	27,9	26,2
2013/2014	26,4	25,9	24,2
2014/2015	24,9	25,8	23,2
2015/2016	26,9	25,7	23,2
2016/2017	25,7	24,2	23,4
2017/2018	25,9	24,5	22,9
2018/2019	26	22,5	21,4
2019/2020	24,6	23,3	21,7

Dans ce contexte, fixer un objectif unique pour l'ensemble des cours d'eau ne paraît pas nécessairement pertinent. Le fait de moyenniser la concentration en nitrates de plusieurs cours d'eau ayant des contributions différentes en termes de flux soulève des questions d'ordre méthodologiques.

Afin de suivre au mieux les évolutions de la qualité de l'eau sur leurs territoires, les deux baies s'engagent à suivre les indicateurs suivants :

- les flux printaniers (selon une période qui reste à définir) ;
- les concentrations moyenne en nitrates (mg/l) ;
- la concentration en quantile 90.

La projection exponentielle de la concentration en nitrates aux exutoires des 5 cours d'eau de la Lieue de Grève, tend aussi à démontrer que pour les cours d'eau du Quinquis et du Traou Bigot l'atteinte des 15 mg/l à l'horizon de 2027 est peu réaliste. Il est rappelé que ces deux cours d'eau apportent moins de 10 % du flux d'azote total dans la baie de la Lieue de Grève.



Cours d'eau BVLG	Projections exponentielles 2027 concentration NO3- en mg/l
Quinquis	24
Traou Bigot	21.1
Roscoat	16
Yar	15.7
Kerdu	14

Avant d'établir de nouveaux objectifs plus précis, les porteurs de projet souhaitent, que dans la période du contrat 2022-2024, une modélisation (type Mars-Ulve 3D) soit réalisée par les partenaires scientifiques afin d'estimer les objectifs d'abatteurs de flux d'azote nécessaires à la réduction significative des biomasses d'algues vertes, permettant ainsi de fixer des objectifs efficaces et réalistes.

Les bassins versants de la Lieue de Grève se situent sur le territoire du SAGE Baie de Lannion tandis que le bassin versant du Douron se situe sur le territoire du SAGE Léon - Trégor.

Ce projet est co-porté politiquement par Lannion - Trégor Communauté et Morlaix Communauté, sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'actions sur son territoire.

EPCI	Communes
<p>Lannion - Trégor Communauté</p> <p>Bassins versants de la Lieue de Grève</p>	Plestin-les-Grèves
	Trémel
	Plounérin
	Plufur
	Lanvellec
	Tréduder
	Saint Michel-en-Grèves
	Ploumilliau
	Trédrez-Locquémeau
	Plouzélambre
	Plouaret
Guerlesquin (29)	
<p>Morlaix Communauté</p>	Locquirec
	Guimaëc

Bassin versant du Douron	Plouégat-Guerrand
	Plouigneau
	Plouégat-Moysan
	Botsorhel
	Lannéanou
	Guerlesquin

4. LA DEFINITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Depuis le premier PLAV, chaque EPCI a développé son propre mode de gouvernance des programmes d'actions. Ces instances vont à priori perdurer lors du contrat 2022-2024. Cependant, il faut souligner que l'élaboration du contrat territorial 2022 - 2024 Douron - Lieue de Grève a nécessité la mise en place d'une nouvelle comitologie associant les deux collectivités maîtres d'ouvrage et permettant ainsi le dialogue et la co-élaboration des plans d'actions. Au regard de la richesse des instances qui sont aujourd'hui dédiées au pilotage de mise en œuvre du projet de territoire et du dialogue étroit entre les deux collectivités, il semblerait opportun de se réinterroger en 2022 sur l'articulation des différentes comitologies.

Lannion - Trégor Communauté :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Comité professionnel agricole (CPA)	- Agriculteurs	Consultation des agriculteurs pour faire remonter les attentes du territoire	Chambre agriculture
Comité relais Lieue de Grève	- Agriculteurs - Elus LTC - Elus Chambre agriculture	-Cellule faisant le lien direct avec le CPA et le COPIL -Joue le rôle de cellule foncière se réunit tous les 2 mois	Lannion-Trégor Communauté
COPIL Lieue de Grève	- Elus des communes	Se réunit 2 fois par an	Lannion-Trégor Communauté
Comité des financeurs	- Partenaires financiers - Elus de la Chambre d'agriculture - Elus LTC	Se réunit 1 fois par an en fin d'année	Lannion-Trégor Communauté
Commission Environnement Climat	-Elus LTC -Représentants du conseil de développement	Se réunit en amont de chaque conseil communautaire : env.6/an	Lannion-Trégor Communauté
CLE Baie de Lannion	-44 membres répartis au sein de trois collèges (élus, usagers et Etat)	- Validation des contrats territoriaux -Définit les orientations à l'échelle du SAGE	Lannion-Trégor Communauté en tant que structure porteuse du SAGE Baie de Lannion

Morlaix Communauté :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Groupe Anse de Locquirec	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculteurs - Elus Morlaix Communauté - Elus Chambre agriculture - ETA/CUMA - Fédération de pêche - Associations environnementales 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultatif <p><i>Se réunit 1 à 2 fois par an</i></p>	Morlaix Communauté
COPIL service GEMAPI	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires techniques - Partenaires financiers - EPCI voisins - SAGE Léon Trégor 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des orientations du programme d'actions <p><i>Se réunit 1 fois par an</i></p>	Morlaix Communauté
Commission Eau	<p>Instance interne à Morlaix Communauté composée d'élus communautaires qui se réunit en amont des Conseils de Communauté.</p> <p><i>Elle comprend des agriculteurs et élus de la Chambre d'agriculture.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Consultatif <p><i>Se réunit 6 fois par an</i></p>	Morlaix Communauté
CLE Léon Trégor	<ul style="list-style-type: none"> - 26 membres réunis en 3 collèges , élus, usagers, services de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des contrats territoriaux - Comporte 2 baies algues vertes : Horn et Douron 	PETR du Pays de Morlaix en tant que structure porteuse du SAGE Léon Trégor

Instances de dialogue entre les deux collectivités porteuses des PLAV :

Instances	Composition	Rôle	Structure organisatrice
Commission Inter-SAGE Baie de Lannion et Léon Trégor	<ul style="list-style-type: none">- 26 membres du SAGE Léon-Trégor- 44 membres du SAGE Baie de Lannion- Structures coordinatrices du plan	<ul style="list-style-type: none">- Présentation du contrat territorial Douron - Lieue de Grève- Valorisation des démarches et des actions en cours (boucle vertueuse, outils de communication, etc.)- Lieu de partage des connaissances et des retours d'expériences	<p>PETR Pays de Morlaix en tant que structure porteuse du SAGE Léon Trégor</p> <p>SAGE Baie de Lannion</p>
COPIL Douron - Lieue de Grève	<ul style="list-style-type: none">- VP environnement MxCo-VP ENV. LTCPrésident de BV BVLG	<ul style="list-style-type: none">- définition de stratégies autour des actions communes (ex Boucle Vertueuse, com...)	Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté
Comité technique	<ul style="list-style-type: none">-Coordinateurs des PLAV-Animateurs agricoles ou autres thématiques	<ul style="list-style-type: none">- coordination et développement technique des actions	Lannion-Trégor Communauté en tant que structure porteuse du SAGE Baie de Lannion

5. L'ARTICULATION DU CONTRAT TERRITORIAL AVEC LES MESURES DE LA ZSCE

Le prochain PLAV sera articulé autour d'un axe réglementaire dit Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) arrêté par le Préfet, et un plan d'actions volontaires coordonné par les collectivités porteuses des projets de territoires.

Des dispositifs communs ou spécifiques viennent compléter les outils qui seront mobilisables par les agriculteurs du territoire.

La ZSCE constitue une nouvelle typologie de mesures agricoles sur les baies algues vertes. Ces mesures viennent compléter les actions portées par les contrats territoriaux et les mesures réglementaires définies dans la Directive nitrate (PAR6 modifié et futur PAR7).

La mise en œuvre de la ZSCE s'effectue en deux phases de trois ans chacune : une première phase contractuelle de 2022 à 2024, puis une seconde phase réglementaire de 2025 à 2027. Le pilotage de la ZSCE relève exclusivement des services de l'Etat, le contrat territorial porté par les collectivités s'inscrit dans un objectif de complémentarité des actions. Au vu de ce nouveau contexte, il est utile de rappeler les rôles de chacun de manière à garantir une lisibilité et une cohérence des actions sur le territoire. Le tableau ci-après présente le contour des missions de chacun : Etat, collectivités et structures de conseils agricoles.

RÔLE DES SERVICES DE L'ETAT	RÔLE DES COLLECTIVITÉS	RÔLE DES ORGANISMES DE CONSEILS
<p>Mise en œuvre ZSCE et PAR 6 modifié</p> <p>+ volet curatif</p>	<p>Animation et mise en œuvre des contrats territoriaux</p> <p>+ volet curatif</p>	<p>Accompagnement des agriculteurs</p>
<p>Les services de l'État définissent globalement les modalités de la ZSCE, assurent les contrôles et les remontées d'information des exploitations (indicateurs de suivi)</p>	<p>Les collectivités assurent l'accompagnement des agriculteurs par l'animation et le développement des actions relevant de leur maîtrise d'ouvrage sur leur territoire, avec l'appui des organismes de conseils</p>	<p>Les organismes de conseil assurent l'accompagnement des exploitants et définissent un plan d'actions pertinent pour répondre aux objectifs ZSCE et du projet de territoire porté par les collectivités</p>
<p>Écrivent l'arrêté ZSCE en concertation avec les acteurs locaux</p> <p>Pour chacun des volets de la ZSCE, l'État fixe des objectifs et définit les conditions de mise en œuvre. Il décrit notamment les moyens disponibles, les mesures de substitution et les indicateurs d'évaluation.</p>	<p>Elaborent le contrat de territoire dont elles définissent les objectifs, les moyens techniques et financiers</p> <p>Coordonnent la mise en œuvre des actions du contrat territorial et en assurent le suivi global.</p>	<p>Les organismes de conseil font l'objet d'un agrément auprès de la DRAAF</p> <p>S'approprient les objectifs définis dans le projet de territoire et la ZSCE pour apporter un conseil agréé en cohérence avec l'ambition collective de la baie</p> <p>Il remonte à l'Etat et la baie l'information des exploitants qui les ont sollicités pour la mise en œuvre du conseil.</p>

<p>L'Etat assure l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre des ZSCE et du PAR6 modifié (Informations générales et notifications individuelles/</p> <p>Il présente aux agriculteurs du territoire les structures de conseil pouvant les accompagner dans l'atteinte de leur objectif</p> <p>Il organise les réunions à mettre en œuvre, par baie ou zones, en lien, avec les collectivités et organismes de conseils.</p>	<p>Les collectivités assurent l'information des agriculteurs concernant la mise en œuvre du projet de territoire</p> <p>Elles participent aux réunions organisées par l'Etat, ce qui permettra d'exposer l'articulation entre le dispositif ZSCE et le projet de la baie</p> <p>Sur sollicitation des agriculteurs, les collectivités les accompagnent également dans leur démarche visant à répondre aux objectifs de la ZSCE.</p>	<p>Les organismes de conseils relaient en second niveau l'information globale aux agriculteurs concernant l'existence des dispositifs ZSCE et du projet de territoire.</p> <p>Ils participent aux réunions organisées par l'Etat, en exposant leur possibilité d'offre de service en termes de conseils agréés.</p>
<p>L'Etat analyse et valide les chartes individuelles des exploitants</p>	<p>Sont destinataires des chartes individuelles validées par l'État et les analysent au regard du projet de territoire pour identifier des leviers d'actions complémentaires</p> <p>Par les actions dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, elles accompagnent les agriculteurs dans l'accomplissement de leur charte, en leur proposant des actions d'animation collective, de conseils individuels, de formation, d'accompagnement financier (MAEC, PSE, aide aux investissements, chantiers collectifs, Boucle Vertueuse...)</p>	<p>Les organismes de conseils définissent avec les agriculteurs les plans d'actions individuels pour répondre aux objectifs ZSCE et définissent des leviers pertinents pour y arriver (MAEC, conseil, etc.).</p> <p>L'exploitant reste responsable de la mise en œuvre de ce plan d'action et de sa communication auprès de l'État</p>
<p>L'Etat suit le niveau d'engagement et relance les exploitants non engagés dans la ZSCE</p> <p>Vérifient l'atteinte des objectifs ZSCE, sur la base du tableau de suivi, renseigné par les indicateurs fournis par les exploitants avec l'aide éventuelle des structures de conseil agréées (après accord de l'exploitant)</p>	<p>Suivent les objectifs du contrat territorial sur la base d'indicateurs propres. Bénéficient des résultats des données collectées par les services de l'État.</p> <p>Remontent les données concernant les niveaux d'engagement collectifs aux services de l'Etat</p>	<p>Les organismes de conseils « référent agricole du plan d'action » peuvent faire remonter les indicateurs des exploitants, si ces derniers les sollicitent</p>
<p><u>Volet agronomique, gestion de prairies et couverture des sols :</u></p> <p>L'Etat définit les niveaux de conseils agronomiques attendus</p> <p>Il cible les exploitations prioritaires</p> <p>Il organise et finance avec l'AELB la campagne, de reliquats (RPA, RDD pour maïs, céréales et herbe) et propose une priorisation annuelle des exploitations qui feront l'objet d'analyses de reliquats post-absorption au regard de critères de risque</p>	<p><u>Volet agronomique gestion de prairies et couverture des sols :</u></p> <p>Les collectivités dialoguent avec les services de l'Etat sur la stratégie d'identification des exploitations prioritaires</p> <p>Elles accompagnent les conseillers et exploitants, à leur demande, pour identifier les leviers pertinents pour des évolutions de systèmes, ou la mise à disposition d'éléments d'expérimentation ou de réseau local (animation agricole collective du BV)</p>	<p><u>Volet agronomique gestion de prairies et couverture des sols :</u></p> <p>Les organismes de conseil prennent connaissance des reliquats réalisés sur les exploitations suivies et réalisent des conseils agronomiques cohérents, en adéquation avec les prescriptions de la cellule agronomique de l'EPCI.</p>

	<p>Les collectivités accompagnent les agriculteurs vers des mesures de réduction des fuites et de transition agro-écologique.</p> <p>Les collectivités mettent en œuvre une animation foncière permettant aux exploitations de développer leur surface en herbe (accessibilité), ou de faciliter l'usage d'azote organique.</p> <p><u>Volet espaces stratégiques :</u></p> <p>Les collectivités accompagnent les exploitations impactées par la remise en herbe des zones humides (MAEC, actions foncières...)</p>	
<p>Financent le volet curatif et la recherche de procédés innovants de collecte et ramassage des algues vertes</p>	<p>Assurent le ramassage, le transport et le traitement des algues vertes</p>	

4. Clarifier le rôle de chacun : Etat/contrôle et collectivités/ mise en œuvre des programmes contractuels

5. Adopter une approche intégrée (exemples : implication des filières, stratégie foncière)

Ces prérequis ont guidé les deux collectivités lors de la construction des plans d'actions. Ainsi les programmes proposés se déclinent en 7 volets thématiques :

2. LES PLANS D' ACTIONS DES TERRITOIRES

1	ZSCE
2	Agricole (mesures agro-environnementales)
3	Milieux aquatiques (renaturation du milieu)
4	Aménagement de l'espace (renaturation du milieu)
5	Actions Foncières
6	Valorisation des produits locaux
7	Transversal PLAV

Ci-après sont décrits de manière synthétique chaque volet thématique avec des spécificités propres à l'EPCI concerné.

Afin de faciliter la lecture du document, les stratégies et actions communes sont présentées au début de chaque item sur fond gris. Les éléments spécifiques à chaque porteur de projet sont ensuite déclinés pour chaque EPCI.

A. LA ZSCE

Les deux EPCI souhaitent maintenir un dialogue étroit avec les services de l'Etat qui sont en charge de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral ZSCE. A ce titre, ils souhaitent rester des interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat lors des phases stratégiques du déploiement de la ZSCE.

Ce nouveau volet thématique comprend notamment : la participation aux COPIL ZSCE, aux comités de suivi, aux réunions d'information des agriculteurs, aux réunions avec les conseillers agréés, aux échanges sur le ciblage des exploitations, à la phase de bilan fin 2024.

• Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette)

PLAV	MO	ZSCE	Suivi mise en œuvre ZSCE	0,06	ETP	3279 €	5683 €	8963 €
PLAV	MO	ZSCE	En Régie : coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	0,06	ETP	3279 €		
PLAV	MO	ZSCE	Prestation accompagnement suivi mise en œuvre ZSCE : Coordination générale, Priorisation exploitations, Renaturation milieu	10	JOURS		5683 €	

• Morlaix Communauté (extrait maquette)

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
MO	ZSCE	0,06	ETP	3531 €	7254 €	10785 €	TTC
MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - en régie	0,06	ETP	3531 €		3531 €	TTC
MO	Coordination générale, socle 1 priorisation des exploitations, socle 4 renaturation du milieu, divers - prestation	10	Nb jours		7254 €	7254 €	TTC

B. LE VOLET AGRICOLE (MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES)

Conformément au principe de maintien des actions qui fonctionnent, pour les deux collectivités, les accompagnements individuels et collectifs seront prolongés dans la lignée de ce qui était mené sur le PLAV2.

Accompagnements individuels : il s'agit des accompagnements sous la forme d'un conseil individuel (technico-économique, gestion de l'herbe, MAEC...)

Les deux collectivités souhaitent proposer à un organisme de conseil agricole d'assurer la nouvelle mission de coordonner l'ensemble des conseils individuels (ZSCE et hors ZSCE) sur les deux baies. Ainsi, cette structure sera positionnée en tant que référent pour l'ensemble des organismes de conseils. Sa mission consistera à assurer :

- un tableau de suivi de la réalisation des conseils et diagnostics effectués par les différents organismes,
- l'orientation des demandes des agriculteurs,
- la centralisation de l'ensemble des données et des indicateurs Boucle Vertueuse pour que la collectivité puisse calculer les points gagnés par les agriculteurs,
- la réalisation de points d'étape réguliers avec les deux collectivités maître d'ouvrage et la transmission de l'ensemble des données recueillies.

Selon le sondage réalisé par la Cour des Comptes auprès des exploitations des bassins versants algues vertes 94% des répondants ont jugé les actions individuelles "utiles".

Accompagnements collectifs: ces accompagnements prennent la forme de groupes techniques, de formations, de portes-ouvertes, d'expérimentations, d'échanges entre pairs...

Conformément au principe de maintenir la mobilisation des agriculteurs déjà engagés et dans l'objectif d'encourager l'engagement des agriculteurs dans les outils retenus comme indicateurs de moyens dans l'arrêté ZSCE, le temps d'animation (en régie et en prestation) sera augmenté sur les outils financiers individuels mobilisables par les agriculteurs : Paiements pour Services Environnementaux (PSE), MAEC, Chantiers Collectifs et Boucle Vertueuse.

- La "Boucle Vertueuse", un dispositif qui a beaucoup évolué depuis sa création en 2014...

Créée en 2014 dans le bassin versant de l'anse de Locquirec lors du premier plan de lutte contre la prolifération des algues vertes (PLAV) et étendue à la Lieue de Grève en 2018, la « boucle vertueuse » permet de récompenser les progrès accomplis par les agriculteurs dans la réalisation des objectifs définis dans les chartes d'engagement individuel. En fonction des résultats obtenus, des points sont accumulés par les exploitants, qui leur permettent de financer des prestations innovantes et d'intérêts agro-environnementales.

Les prestations sont réalisées par des entreprises de travaux agricoles (ETA) ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) situées sur les territoires, et permettent d'accéder à des matériels et techniques dont les agriculteurs ne disposent généralement pas (fertilisation de précision, entretien mécanique des clôtures...). L'accès à ces travaux représente pour l'agriculteur, en plus d'une reconnaissance de leur contribution effective à l'atteinte des objectifs environnementaux du territoire, une incitation économique ou un allègement du temps de travail les encourageant à aller plus loin.

Les points attribués à un agriculteur varient selon l'avancement de la mise en œuvre de son projet d'engagement individuel, en particulier en fonction des éléments suivants :

- le coefficient de couverture efficace du sol en hiver,
- la part d'herbe dans la surface agricole utile (SAU) - pour les élevages de ruminants,
- la diversité des cultures dans l'assolement - pour les autres exploitations,
- la pression azotée totale,
- la pression azotée minérale,
- l'implication dans le plan d'actions algues vertes,
- la réalisation d'échanges fonciers.

En 2021, le dispositif a continué d'évoluer avec la mise en place de **chéquiers « Boucle vertueuse »** dans l'optique d'alléger la gestion du dispositif pour les collectivités et les ETA/CUMA, de matérialiser les points acquis par les agriculteurs et de responsabiliser ces derniers dans la gestion de leurs points.

Pour les deux territoires il est indéniable que le dispositif de la « boucle vertueuse » a permis **une réelle implication des agriculteurs dans la lutte contre la prolifération des algues vertes.**

La Boucle vertueuse un dispositif qui doit continuer à évoluer

Une enquête réalisée auprès de 150 agriculteurs du Douron et de la Lieue de Grève en novembre 2021 a permis de confirmer l'intérêt des agriculteurs pour ce dispositif. Elle a aussi permis de conclure à la nécessité d'**élargir le catalogue des prestations de la boucle** de façon à ce que l'outil coïncide mieux à la diversité des systèmes de production et afin d'amplifier son impact sur la réduction des fuites d'azote dans le milieu.

L'arrivée de l'axe réglementaire dit Zones Soumises à Contraintes Environnementales (ZSCE) a initié une relecture nécessaire de l'outil Boucle Vertueuse. Les premiers échanges entre les deux EPCI et les services de l'Etat ont permis d'appréhender deux axes importants d'évolution.

Le premier axe d'évolution consistera à **rendre compatible le dispositif avec le nouveau cadre de la ZSCE**. Il faudra s'assurer que les pratiques des exploitants agricoles qui peuvent bénéficier de la boucle vertueuse sont en adéquation avec les ambitions du plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. Cela nécessite donc de réétudier la grille d'indicateurs utilisée pour le calcul des points Boucle Vertueuse et de définir des seuils compatibles avec la ZSCE.

Le deuxième axe d'évolution est l'**élargissement du catalogue des prestations** dans l'optique d'amplifier le déploiement du dispositif sur le territoire et de toucher ainsi plus d'agriculteurs. Cela nécessite d'identifier des prestations avec un intérêt agro-environnemental et suffisamment incitatives pour que les agriculteurs s'orientent vers des pratiques plus vertueuses d'un point de vue environnemental.

● **Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :**

			Agricole (mesures agro-environnementales)	0,76	ETP	38581 I	273478 I	312053 I	
PLAY	MO	Col •EvoI5/6 •Mob3•Mob2•Covert• Exp2-6	Animation collective agricole CRAB/GAB/CEDAPA	214	Nb jours		118128 I		TTC
PLAY	MO	Col	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	0,60	ETP	30574 I			TTC
PLAY	HORS MO	Mob1•Mob2	Diagnostics et suivis individuels des exploitations - HORS M.O (100 EA)	55,0	Nbre jours		25000 I		TTC
PLAY	MO	EXP2 à 6	Analyses agricoles	10,0	Nb d'analyses		1000 I		TTC
PLAY	HORS MO	EvoII-5	Accompagnement individuel des exploitations - conseils techniques en	20 x 2 jours	Nombre de conseils		20000 I		TTC
PLAY	HORS MO	Mob2	Actions innovantes - prestations boucle vertueuse + Chantiers Collectifs				100000 I		TTC
PLAY	MO	PSE	Régie : Expérimentation PSE	0,16	ETP	8007 I			TTC
PLAY	MO	PSE	Prestation : Expérimentation PSE	17	Nbre jours		9350 I		TTC

● **Morlaix Communauté (extrait maquette) :**

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Agricole	0,76	ETP	105686 €	243963 €	349649 €	TTC
MO	Animation collective agricole CRAB/CEDAPA/GAB29	98	Nb jours		64000 €	64000 €	TTC
MO	Animation agricole dont pilotage dispositif boucle vertueuse	0,60	ETP	28074 €		28074 €	TTC
MO	Analyses agricoles	9,0	Nb d'analyses		644 €	644 €	TTC
Hors MO	Accompagnement individuel des exploitations – conseils techniques en prestation	20	Nombre de conseils		20000 €	20000 €	TTC
MO	Suivi des conseils techniques individuels par le référent prestataire des conseils	15	Nb de jours		10530 €	10530 €	TTC
Hors MO	Diagnostics individuels – en régie	36	Nombre de diagnostics	27000 €		27000 €	TTC
Hors MO	Suivis individuels – en régie	72	Nombre de suivis	36000 €		36000 €	TTC
Hors MO	Actions innovantes – prestations boucle vertueuse	800	ha		100000 €	100000 €	TTC
MO	Actions innovantes - boucle vertueuse - animation en prestation	53	Nb jours		36855 €	36855 €	TTC
MO	PSE Douron - Lieue de Grève - en régie	0,16	ETP	7 564,16 €		7564 €	TTC
MO	PSE Douron - Lieue de Grève - prestation	17	Nb de jours		11934 €	11934 €	TTC
PLAY	MAEC	0,1	ETP	2320 €		2320 €	TTC
PLAY	PCAEA, 411a	0,1	ETP	4728 €		4728 €	TTC

C. LES ACTIONS MILIEUX AQUATIQUES (RENATURATION DES MILIEUX)

Les actions milieux aquatiques tiendront compte des résultats des diagnostics de la qualité de l'eau à très haute résolution sur les deux bassins versants du Quinquis et du Douron amont.

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Pour la renaturation des espaces, un travail sera également réalisé sur la préservation des milieux aquatiques, en continuité des actions menées en ce sens sur le PLAV 2. Un accompagnement sera également maintenu pour l'action du PLAV 2 (Hydro1-3) concernant l'animation des MAE ZH, de l'entretien des ZH avec gyrobroyeur.

En parallèle du Plan algues vertes, un programme d'action visant au rétablissement de la continuité écologique a été élaboré et est en cours de discussion avec les partenaires financiers.

			Milieux Aquatiques (renaturation du milieu)	0,60	ETP	21705 I	78500 I	100205 I	
HORS PLAY	MO		Continuité Animation	0,5	ETP	17188 I			TTC
HORS PLAY	MO		Continuité travaux	4	obstacles /travaux		78500 I		TTC
PLAY	MO	HYDRO1-3	Animation ZH / MAE / Gyrobroyeur	0,10	ETP	4517 I			TTC

- **Morlaix Communauté :**

Le temps d'animation zones humides sur Morlaix Communauté comprend à la fois la participation à la réflexion sur le ciblage de zones à enjeux stratégiques, notamment en lien avec le diagnostic très haute fréquence, et du temps d'animation des mesures agro-environnementales et climatiques sur les zones humides.

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	0.11	ETP	5622 €	0 €	5622 €	TTC
MO	Animation ZH dont 0,01 ETP animation MAEC ZH	0.10	ETP	5158 €		5158 €	TTC
MO	Diagnostic d'exploitation - en régie	0.01	ETP	464 €		464 €	TTC

D. LE VOLET FONCIER

Le levier foncier ouvre des perspectives très intéressantes et efficaces pour le développement du pâturage et des surfaces en herbe (regroupement parcellaire) ainsi que pour la renaturation de l'espace. Pour ce faire, les collectivités doivent être en mesure de constituer des réserves foncières, ce qui pose encore des difficultés car elles ont peu de marge manœuvre avec les outils existants.

Cela a notamment été souligné par la Cour des Comptes (orientation n°4) : " Les résultats du PLAV en matière foncière, plutôt positifs en comparaison de ceux obtenus dans les autres bassins versants, sont toutefois en deçà des ambitions élevées du plan"

Le Douron ayant une expertise et une expérience inspirantes, la synergie d'action avec la Lieue de Grève pourra être un axe intéressant à développer. Les collectivités de Morlaix Communauté et de Lannion-Trégor Communauté pourront travailler de concert sur des thématiques essentielles : veille foncière, animation d'échanges... **Dans ce cadre,**

un pré-requis serait le renouvellement de la convention entre la SAFER et la Région et la révision du SDREA.

Enfin, plus largement, dans un contexte où 50% des agriculteurs partiront à la retraite dans les 10 prochaines années, un enjeu de taille se présente sur la question des échanges et transmissions parcellaires.

Pour les deux collectivités, l'animation des échanges fonciers entre agriculteurs comprend : (i) du temps d'animation en régie afin d'assurer la veille foncière et repérer les opportunités de mise en réserve, la participation aux réunions avec la Chambre d'agriculture et la SAFER, l'animation de la commission foncière ; (ii) du temps d'animation en prestation pour l'animation des échanges avec les agriculteurs (temps d'échanges individuels et collectifs), la formalisation des projets bocagers qui découlent des échanges parcellaires et la finalisation des dossiers d'échanges parcellaires (réglages des soultes, etc...).

● **Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :**

PLAV		FONC1-3	Actions Foncières	0,15	ETP	5977 €	30350 €	36327 €	
PLAV	MO		Suivi des actions foncières	0,15	ETP	5977 €			TTC
PLAV	MO		Animation Foncière – prestation	50	jours		27600 €		TTC
PLAV	MO		Convention foncière SAFER				2750 €		TTC

● **Morlaix Communauté (extrait maquette) :**

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Foncier	0,1	ETP	6215 €	45288 €	51503 €	TTC
MO	Animation cellule foncier – en régie	0,1	ETP	6215 €		6215 €	TTC
MO	Animation cellule foncier – prestation	40	NB jours		30888 €	30888 €	TTC
MO	Convention foncière SAFER		ha		3400 €	3400 €	TTC
MO	Frais d'actes notariés		ha		5000 €	5000 €	TTC
MO	Acquisition foncier	10	ha		0 €	0 €	TTC

E. LA VALORISATION DES CIRCUITS COURTS

La concertation locale (comités relais, CPA, questionnaire 'Boucle vertueuse'...) a souligné l'importance de faire du lien entre les différents projets de territoire des EPCI. Le nouveau programme d'action PLAV devra notamment intégrer la dynamique de Projet Alimentaire Territorial (PAT), de manière à aborder les actions agricoles sous un angle pluriel, pour répondre aux enjeux d'un système complexe. Cet item est important, car les modes de consommation orientent les modes de production des exploitants. Il est important pour les collectivités de maintenir sur les territoires des exploitations à taille "humaine" et de soutenir des exploitations historiques fortement liées aux conditions pédoclimatiques. Les élevages extensifs bovin/lait pourtant souvent décriés (bien-être animal, changement climatique), permettent pourtant de maintenir un pourcentage important de surfaces en prairies et du bocage. Si ces exploitations venaient à disparaître,

au profit d'autres types de cultures, on pourrait craindre des répercussions négatives sur notre environnement et de fait sur la qualité de l'eau.

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Depuis 2016, le projet « Des champs à l'assiette en Lannion-Trégor » a développé des actions pour augmenter la part de produits locaux, de produits sous signe de qualité dans les restaurants collectifs publics du territoire en lien avec les communes (en respectant les objectifs nationaux – loi EGAlim) et favoriser le développement des filières agricoles locales en lien avec des pratiques environnementales vertueuses. Cela a abouti à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) (labellisé en novembre 2021) dont les objectifs sont les suivants :

- Développer une agriculture durable qui subvienne aux besoins alimentaires locaux
- Rendre accessible à tous une offre en produits locaux de qualité et en encourageant la consommation : le « Bien manger local pour tous ».

De plus, afin d'accompagner les agriculteurs du territoire vers des filières à forte valeur ajoutée, plus respectueuses de l'environnement, Lannion-Trégor Communauté a fait le choix de construire un nouvel abattoir communautaire ouvert en novembre 2021.

Avec ce nouvel outil, Lannion-Trégor Communauté souhaite accompagner les filières locales en valorisant les produits agricoles locaux, en appuyant la structuration des producteurs, en augmentant la part de produits locaux dans la commande publique et en mobilisant les consommateurs.

Il semble donc important que le PLAV puisse continuer d'accompagner ces actions d'animation en régie.

Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :

PLAV	MO	VAL1-3	Valorisation des produits	0,2	ETP	7970 €	7970 €
------	----	--------	---------------------------	-----	-----	--------	--------

- **Morlaix Communauté :**

Jusqu'à présent, cette thématique était peu développée sur le territoire de Morlaix Communauté mais suite à l'obtention de financements pour une étude de préfiguration d'un projet alimentaire de territoire (PAT), cette thématique commence à émerger. Du temps d'animation en régie est prévu en 2022 pour réfléchir aux actions qui pourront être menées dans les années ultérieures répondant aux enjeux du plan algues vertes.

Morlaix Communauté (extrait maquette) :

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Valorisation des produits	0.05	ETP	2935 €	0 €	2935 €	TTC
MO	Suivi du projet alimentaire de territoire	0.05	ETP	2935 €		2935 €	TTC

F. LES ACTIONS TRANSVERSALES

Pour les deux territoires : cet item correspond à la coordination globale de l'ensemble des actions du PLAV, qui comprend :

- l'animation des gouvernances PLAV,
- les échanges techniques et politiques Lieue de Grève / Douron qui permettront de travailler en synergie,
- l'élaboration et des programmes pluriannuels et annuels,
- le suivi administratif et financier (subventions, marchés...)
- les bilans techniques et financiers annuels
- la coordination et le suivi de la mise en œuvre des différents volets du programme,
- la participation aux diverses instances et groupes de travail,
- la promotion du programme auprès des acteurs locaux,
- les relations avec les autres porteurs de projets locaux,
- la coordination et le suivi des prestataires

D'autres actions transversales viendront parfaire le programme avec notamment **un axe sur la qualité de l'eau**. L'ambition est ici d'utiliser **l'outil de diagnostic à très haute résolution** « Trancender » sur le bassin versant du Quinquis, et le Douron amont où la qualité de l'eau est la moins bonne.

Les deux collectivités souhaitent par ailleurs renforcer l'axe de la communication afin de valoriser et promouvoir les efforts réalisés par les agriculteurs

Comme mentionné, 83% de la SAU est engagée dans le PLAV et près de 16% de la SAU certifiée en agriculture biologique. Ces résultats n'auraient pas été possibles sans une implication importante des exploitants agricoles. Pourtant, ces derniers ont encore le sentiment d'être pointés du doigt et de continuer à porter la responsabilité d'une minorité qui ne joue pas le jeu, voire qui continue d'avoir des pratiques néfastes pour

l'environnement sans être inquiétés. L'appel au respect du réglementaire (en adéquation avec l'orientation n°5 du rapport de la Cour des Comptes) a été entendu et va se traduire par la mise en œuvre de la ZSCE par les services de l'Etat, garants du respect des Lois. Mais dans un contexte sensible et à l'heure du numérique et des réseaux sociaux, l'information juste et équilibrée est précieuse. Ainsi les deux collectivités souhaitent s'associer afin de développer un certain nombre d'outils permettant de mettre en lumière les actions engagées dans le cadre des PLAV. Concrètement, cet axe pourra se traduire par des actions telles que par exemple une exposition photographique itinérante de portraits d'agriculteurs), des vidéos de mise en lumière des actions agricoles engagées dans le PLAV, etc...

- **Lannion-Trégor Communauté :**

Le temps de gouvernance et coordination générale du programme est partagé entre la cheffe de service Politiques de l'eau, la coordinatrice des bassins versants de la Lieue de Grève, un technicien SIG et une partie du temps d'un agent administratif : soit 1.29 ETP.

Le nombre de prélèvements concernant la qualité des cours d'eau a été réévalué par rapport au PLAV 2 (légère diminution en lien avec l'objectif de l'analyse à haute résolution du Quinquis).

Lannion-Trégor Communauté (extrait maquette) :

			Transversal PLAV	1,6	ETP	82761 €	40270 €	123031 €	
PLAV	MO	Coord1	Pilotage PLAV	1,29	ETP	64837 €			TTC
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	0,15	ETP	7493 €			TTC
PLAV	MO	Coord2	Suivi de la qualité de l'eau	286	nombre de prélèvements annuels		6000 €		TTC
PLAV	MO	Coord 2	Animation du diag Trancendeur	0,05	ETP	2606 €			
PLAV	MO	Coord 2	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	20	km linéaire CE		14520 €		TTC
PLAV	MO	Coord 3	Communication – animation	0,10	ETP	7825 €			TTC
PLAV	MO	Coord 3	Communication – prestation	10 Flash + vidéos + chéquiers + Evènement	Nombre de parutions		19750 €		TTC

- **Morlaix Communauté :**

Le temps de gouvernance et coordination générale du programme est partagé entre la cheffe de service GEMAPI, le responsable de la cellule agricole et bocage et coordinateur du plan algues vertes Douron, le technicien SIG et une partie du temps des agents de la cellule administrative.

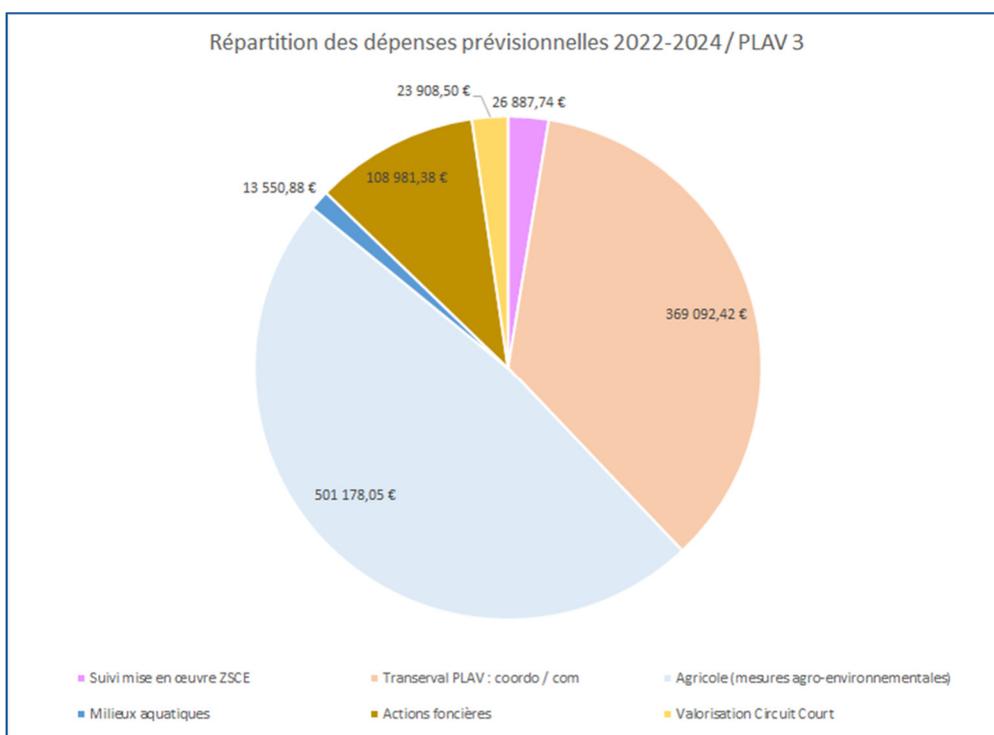
En plus du suivi classique de la qualité de l'eau, il est prévu de réaliser un diagnostic très haute fréquence sur le secteur Douron Amont dans l'optique d'identifier des zones à enjeu sur lesquelles seront menées des actions visant à augmenter le pouvoir épurateur du milieu.

MO ou Hors MO	Nature des opérations	Indicateur quantitatif		Montant de dépense prévisionnelle Régie €	Montant de dépense prévisionnelle Prestation €	Montant de dépense prévisionnelle Global €	TTC/HT (1)
		Valeur	Unité				
	Transversal PLAV	1.5	ETP	78294 €	32650 €	110944 €	TTC
MO	Pilotage PLAV	1.17	ETP	59617 €		59617 €	TTC
MO	Suivi de la qualité de l'eau	0.11	ETP	5763 €		5763 €	TTC
MO	Suivi de la qualité de l'eau	11	Nbr points de mesure		4650 €	4650 €	TTC
	Animation du diagnostic à très haute résolution	0.05	ETP	2935 €		2935 €	TTC
MO	Diagnostic très haute résolution du réseau hydrographique	24	km linéaire CE		20000 €	20000 €	TTC
MO	Communication – animation	0.15	ETP	9979 €		9979 €	TTC
MO	Communication – prestation	2	Nombre de parutions		8000 €	8000 €	TTC

3. LA SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS FINANCIERS ET DU TEMPS D'ANIMATION

- **Lannion-Trégor Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à **1 043 598 € TTC (soit 357 866 € annuel)** pour les bassins versants de la Lieue de Grève dont les 3 principaux postes sont 48% sur le volet agricole, 35% sur le volet transversal et 10 % sur le volet foncier.



Le temps d'animation dédié uniquement au PLAV s'élève à **2,86 ETP** répartis sur **10 agents distincts**.

Pour avoir une vision globale de l'ensemble des actions menées sur le BV, il est intéressant de prendre en considération les 0.65 ETP pour l'aménagement de l'espace (Breizh Bocage), 0.5 ETP pour les actions continuité, et 1.17 ETP pour le ramassage et l'épandage des algues vertes, on arrive alors à 5,71 ETP au total.

Il est rappelé que le contrat territorial inclut les modalités de financement des dépenses liées à la gestion des algues vertes (ramassage, transport et traitement) dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à Lannion-Trégor Communauté par les communes de la Lieue de Grève.

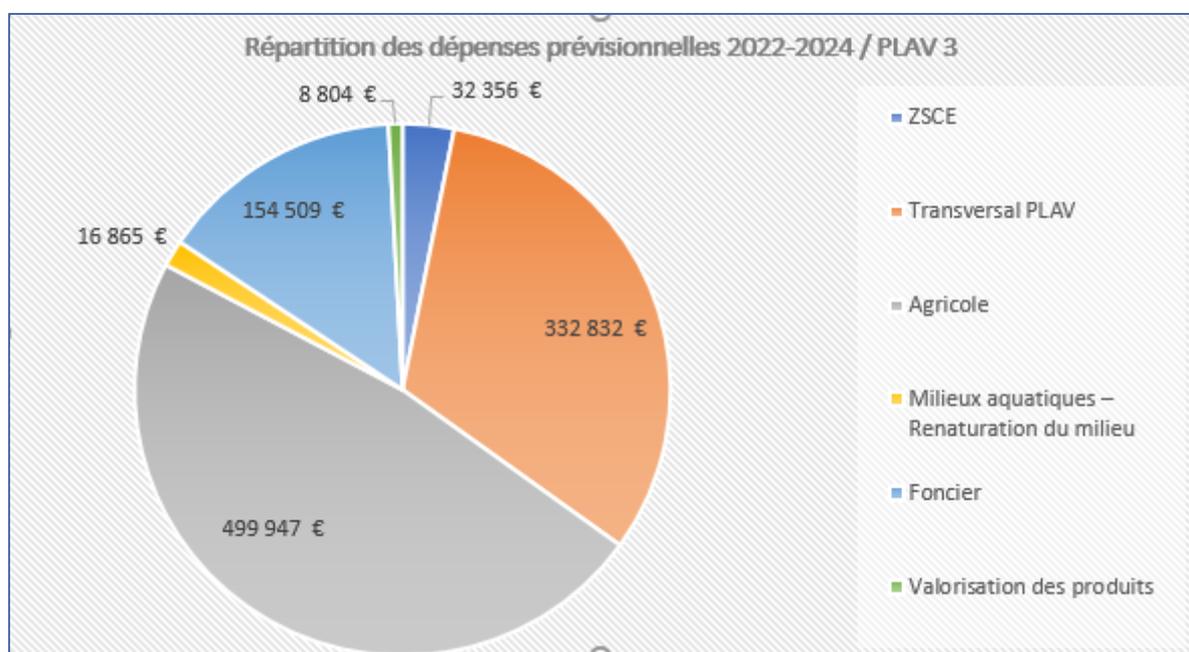
Le nombre total de jours de prestation est de 274 jours répartis sur les volets ZSCE, Agricole et Foncier. Actuellement, l'animation collective agricole est partagée entre 3 prestataires : **la Chambre d'Agriculture, le Centre d'Études pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et le Groupement des Agriculteurs Bio (GAB).**

Volet d'action PLAV / Lannion-Trégor Communauté	EN RÉGIE (en ETP)	EN PRESTATION (en jours) Actuellement CRAB, GAB, CEDAPA
ZSCE	0.06	10
Transversal PLAV (coordo, com, qualité de l'eau)	1.6	
Agricole (avec PSE)	0,76	214
Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	0,1	
Foncier	0,15	50
Valorisation des produits	0,2	
TOTAL PLAV (MO LTC)	2,86	274
Aménagement espace (HORS PLAV)	0,65	

Ramassage, épandage Algues vertes (HORS PLAV)	1.7	
Milieux aquatiques – Continuité	0.5	
TOTAL actions BVLG : PLAV + BB + VOLET CURATIF	5.71	

- **Morlaix Communauté**

Le budget global pour la période 2022-2024 est estimé à **1 031 130€ TTC** pour le Douron dont les 3 principaux postes sont 46% sur le volet agricole, 32% sur le volet transversal et 15% sur le volet foncier.



Moyens humains en régie :

Le temps d'animation dédié au PLAV s'élève à 2,87 ETP avec le programme Breizh Bocage et 2,50 ETP sans le programme Breizh Bocage et fait intervenir 14 agents.

Moyens humains en prestation (Morlaix Communauté)

Le nombre total de jours de prestation est de 233 jours partagé entre le volet ZSCE, agricole et foncier. L'animation collective agricole est partagée entre 3 prestataires : le CEDAPA, la CRAB et le GAB29.

Volet d'action PLAV / Morlaix Collectivité	EN RÉGIE (en ETP)	EN PRESTATION (CRAB, GAB, CEDAPA) (en jours)
ZSCE	0,06	10
Transversal PLAV	1,5	
Agricole (avec PSE)	0,81	173
Milieux aquatiques – Renaturation du milieu	0,11	
Aménagement espace	0,32	
Foncier	0,11	40
Valorisation des produits	0,05	
TOTAL PLAV (MO Morlaix Communauté)	2,50	223
TOTAL PLAV + BB + VOLET CURATIF + PAEC	2,87	
TOTAL PLAV (Toutes MO)	2,50	

Ce projet est co-porté politiquement par Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté, sa mise en œuvre est de la responsabilité de chaque EPCI qui assure le portage technique et administratif du programme d'actions sur son territoire. Cette volonté de synergie nécessitera sans doute, à court terme, de matérialiser cette ambition par une gouvernance partagée clarifiée. La première année du contrat permettra de réinterroger le mode de fonctionnement des gouvernances des deux PLAV, dans l'objectif de faciliter les circuits décisionnels, assurer le partage des informations et gagner en efficacité.

Les collectivités réitèrent leur engagement à porter des projets de territoire ambitieux au plus près des acteurs de terrain, et à rester innovants afin d'atteindre en 2027 l'objectif de réduction significative des marées vertes. Pour exemple, les deux baies ont déjà démontré leur capacité à faire évoluer l'outil Boucle Vertueuse depuis sa création en 2014. Il est d'ores et déjà prévu, dès 2022, avec les services de l'Etat, de continuer à adapter cet outil afin de la rendre encore plus efficient et mobilisant pour les agriculteurs du territoire.

Enfin, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté réaffirment l'importance d'intégrer pleinement dans les politiques publiques les enjeux de l'évolution du foncier agricole. Il paraît tout aussi essentiel de trouver les voies d'une mobilisation collective des filières. C'est pourquoi les collectivités seront donc très attentives à l'évolution du schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA), actuellement en cours de révision, et à la mise en œuvre des chartes de filières en cours de négociation.